



AVIS RÉGLEMENTAIRE ET D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions du décret 2004-308 du 29 Mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (C.A.N.B.T.), représentée par son Président, M. Guy LOSBAR sollicite, l'occupation du domaine public maritime sis sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, pour l'aménagement et la construction d'une base nautique (dominante Kayak) sur une emprise totale de 650 m².

Cet équipement se situe sur le Boulevard maritime, Pointe Le Boyer entre le point de départ (coordonnées : long : 61°41'8"8 - lat. 16°20'05"5) et le point d'arrivée (long 61°41'37"0 - lat. 16°20'05"1).

Cet avis vaut pour avis d'information à la population de la commune de Sainte-Rose.

NS 529/01



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE
BOULEVARD FÉLIX EBOUÉ
97100 BASSE-TERRE

AVIS RECTIFICATIF

FOURNITURES

Caractéristiques du marché

Pouvoir adjudicateur :

Conseil Départemental de la Guadeloupe, à l'attention de Mme Josette BOREL-LINCERTIN - PRÉSIDENT, Bd Félix EBOUÉ, 97100 BASSE TERRE, GP. Téléphone : +33 590806210. Fax : +33 590806251.

Site(s) internet : <http://www.cg971.fr>.

Objet du marché :

ACQUISITION LICENCES MICROSOFT - ACCORD-CADRE PASSE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE ET EXÉCUTÉ PAR EMISSION DE BONS DE COMMANDE En application des articles R 2123-1 R 2162- 2 à 6, 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Public en vigueur -

Montant minimal HT 60 000 EUR / Montant maximal HT : 170 000 EUR pour la durée totale du marché Informations rectificatives

Emplacement du texte à rectifier :

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation.

Au lieu de "VENDREDI 26 MARS 2021 - 13:00", lire "VENDREDI 30 AVRIL 2021 - 13:00".

Autres informations

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Conformément à aux articles R.2132-1 à R.2132-3 du décret n° 2018-1075 du 3 DÉCEMBRE 2018 relatifs au Code de la commande publique, les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur le profil d'acheteur, à l'adresse suivante

<https://www.marches-securises.fr>.

Durée de l'accord-cadre :

L'accord cadre sera reconduit de manière tacite par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux ans.

Ainsi, la durée maximale du marché ne pourra pas dépasser trois ans.

Motivation concernant le non allotissement :

Les prestations composant le marché correspondent à des fournitures homogènes ne faisant intervenir qu'une seule catégorie d'entreprise, à savoir les fournisseurs de logiciels informatiques. Il s'agit de logiciels de gestions de serveurs conçu pour les infrastructures virtuelles contenant aucune caractéristique justifiant l'intervention d'une entreprise spécialisée dans un domaine autre que celui requis par l'objet de la consultation.

Date d'envoi du présent avis

23 mars 2021

NS 529/02



COLARDEAU MARTIN
SELARL D'AVOCATS
AU CAPITAL DE 200 EUROS

SIÈGE SOCIAL :

1352, RUE HENRI BECQUEREL
Z.I. DE JARRY (97122) BAIE-MAHAULT
RCS PAP D 808 837 769
TÉL : 05 90 25 55 00
FAX : 05 90 26 89 74

E-MAIL : COLARDEAU.MARTIN@CMC-AVOCAT.FR

CLARIM

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JAMIS -
MORNE VERGAIN (97139) LES ABYMES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Les Abymes du 19/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : CLARIM.

Siège social : Immeuble JAMIS - Morne Vergain, (97139) Les Abymes.

Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis, ou non, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, pour faciliter les opérations ci-dessus, le recours à l'emprunt auprès de tous organismes de crédit ou de financement, assorti le cas échéant au profit des prêteurs ou des cautions de toutes garanties, notamment d'affectation hypothécaire.

Durée de la société : 50 ans.

Capital social : 1000 euros.

Gérance : Monsieur Sébastien Grégory GOLABKAN.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Immatriculation de la société au RCS de